

CONDITIONS DE PARTICIPATION

2ème édition Du 16 au 20 mai 2022

DÉFINITION

La Semaine de l'économie verte aura lieu du 16 au 20 mai 2022 et vise à rassembler des activités de différentes organisations qui s'inscrivent autour d'un objectif commun: une économie plus verte et prospère.

1 – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Semaine de l'économie verte étant financée par des partenaires, aucune compensation financière n'est demandée à l'organisation souhaitant profiter de la plateforme pour diffuser son activité. L'organisation doit toutefois se conformer aux conditions suivantes :

- L'activité doit se dérouler dans la semaine du 16 au 20 mai 2022.
- L'activité doit viser une thématique faisant la promotion d'une économie plus verte au Québec Exemples de thématique : eau, énergie, traitement des sols, matières résiduelles, logistique durable, approvisionnement responsable, économie circulaire, etc.
- L'activité peut prendre plusieurs formes : atelier, table ronde, allocution, conférence, panel, etc. et doit avoir pour but principal de promouvoir l'économie verte au Québec.
- L'activité peut être offerte en virtuel, présentiel ou dans une forme hybride.
- L'Organisation peut être un organisme public, une association, un regroupement, une OBNL, un conseil de bandes implanté au Québec ou avoir des activités basées principalement dans l'écosystème québécois. Les activités de promotion d'entreprises privées ou les activités visant la vente de biens et services ne seront pas acceptées.
- Écotech Québec agit comme relayeur de l'information uniquement dans le cadre de la SEV. À ce titre, aucune plateforme transactionnelle ne sera implantée sur le site internet et l'organisation participante est seule et unique responsable du processus d'inscription en lien avec son activité.
- Les logos et visuels, le site Internet et tous les autres éléments graphiques de la SEV demeurent la propriété d'Écotech Québec. L'Organisation ne peut les utiliser sans le consentement préalable d'Écotech Québec.
- L'Organisation s'engage à respecter la confidentialité des informations et outils de communication divulgués avant le lancement officiel de la SEV afin de contribuer au recrutement d'activités. Le lancement officiel de la SEV est la seule responsabilité d'Écotech Québec.
- L'Organisation et Écotech Québec s'engagent chacun à effectuer une promotion adéquate de l'activité. Écotech Québec fournira une trousse de communication à l'Organisation afin de l'aider à promouvoir la Semaine de l'économie verte.
- L'Organisation s'engage à transmettre à Écotech Québec le matériel permettant de faire la promotion de son activité avant le 1er mars 2022.
- À des fins de redditions de compte, l'Organisation et Écotech Québec s'engagent à se tenir informés des retombées des activités diffusées au cours de la semaine.
- Écotech Québec souscrit à des principes d'égalité des genres et de diversité et est signataire de la campagne Parité d'ici 30. À ce titre, Écotech Québec encourage l'Organisation à mettre de l'avant des profils issus de la diversité lors de son activité.

	Écotech Québec	Organisation participante
	2000000	
Visibilité Web de l'activité - Inscription des participants	Promouvoir l'activité dans le calendrier des événements sur le site Internet de la SEV - Visuel de l'activité - Titre de l'activité - Hyperlien de la page de description de l'activité hébergée sur le site de l'Organisation Hyperlien de la rediffusion de l'activité	Héberger la page de description de l'activité permettant l'inscription des participants Fournir à Écotech Québec - Logo de l'Organisation en couleur et en noir (fichier .ai, .eps ou .png sur fond transparent) - Visuel de l'activité décliné en deux formats: vignette de 224x299px et régulier de 600x800px, 72dpi) - Titre de l'activité (maximum de 60 caractères incluant les espaces) - Descriptif de l'activité (maximum de 50 mots) - Hyperlien de la page de description de l'activité permettant l'inscription des participants - Hyperlien de la rediffusion de l'activité (optionnel)
Promotion	Afficher le logo de l'Organisation sur - Site Internet de la SEV (section collaborateurs) - Autres outils promotionnels Promouvoir la SEV auprès du réseau de membres et de partenaires d'Écotech Québec - Infolettres - Site Internet - Réseaux sociaux d'Écotech	Offrir un billet gratuit aux Organisations collaboratrices de la SEV qui en feront la demande (si l'activité est payante) Promouvoir l'activité avec la mention « Dans le cadre de la Semaine de l'économie verte » sur - Site Web de l'Organisation - Infolettres de l'Organisation - Réseaux sociaux de l'Organisation (à deux reprises, avec utilisation du mot clic #SemaineÉconomieVerte)
Retombées	Envoyer le résumé des activités promotionnelles : - Audience rejointe/nombre de mentions et de visites sur le site internet de la Semaine de l'économie verte	Nombre de participants à l'activité et autres données pertinentes au choix de l'Organisation

3 - Signatures

Signé à: Montréal Signé à: Le: Le: Par: Amélie Bergeron-Vachon Organisme: Écotech Québec Par:

Organisme: